



Vucherens, le 11/10/2023

Le Conseil communal a tenu séance le mardi 10 octobre 2023.

Lors de cette séance, le Conseil communal a :

- **adopté le préavis 07/2023** : Complément au budget
Résumé : La Municipalité a demandé un complément au budget 2023 représentant une augmentation des charges de CHF 100'500.- et une augmentation des revenus de CHF 54'000.-.
- ***adopté le préavis 08/2023** : Arrêté d'imposition pour l'année 2024
Résumé : La Municipalité a proposé de fixer le taux communal d'impôt à 75% et de reconduire tous les éléments de l'arrêté d'imposition pour l'année 2024.
- ***accepté le rapport de la Municipalité sur le Postulat n°1** : Local de voirie et déchetterie de Vucherens
Résumé : La Municipalité estime que la variante « conservation de la maison communale pour y implanter uniquement une voirie » ne serait pas judicieuse. Elle ne désire donc pas donner suite à ce postulat.

Le bureau du Conseil est à la recherche d'un/e nouveau/elle secrétaire. Toute personne intéressée peut contacter le président M. Sébastien Cherpillod au 079/467.73.34

Le bureau du Conseil vous adresse ses meilleures salutations.

Pour le Conseil communal



Sébastien Cherpillod

Président

Noémie Gabriel

Secrétaire

Les préavis municipaux sont disponibles sur le site internet de la Commune de Vucherens www.vucherens.ch

*Selon les articles 160 ss de la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques), cette décision peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être déposée dans les 10 jours qui suivent l'affichage de la décision.